

# Assemblée municipale ordinaire

Lundi 15 juin 2026 à 20h00

Salle de spectacles

## Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2025. Conformément à l'article 57 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.
2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réalisation d'une liaison du réseau d'eau potable entre les communes de Corgémont et Cortébert.
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif aux travaux de réfection : Lot 1 - Champs-Fornats.
4. Discuter et approuver les comptes municipaux 2025.
5. Discuter et approuver le Règlement des trajets scolaires.
6. Information sur le rendement de l'investissement photovoltaïque.
7. Information des mesures prises en vue de la sécurité des chemins pédestres.
8. Divers et imprévus.

Au plus tard 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les documents en relation avec l'ordre du jour sont déposés publiquement durant 30 jours avant l'assemblée municipale, au Secrétariat municipal, où les documents peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Les documents en lien avec les points 4 et 5 sont également publiés sur le site de la commune ([www.corgemont.ch](http://www.corgemont.ch)).

Le Conseil municipal